

obligations internationales, et à l'adoption de tout autre mécanisme de contrôle approprié, y voyant un outil important pour s'assurer que toutes les parties respectent leurs obligations.

Le gouvernement estime que la politique commerciale et la politique environnementale peuvent et doivent être complémentaires et, en fait, que la libéralisation du commerce est un élément clé du développement durable. Dans le contexte de la ZLEA, le gouvernement prend pour position que chaque groupe de négociations devrait considérer les questions commerciales et environnementales au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Le gouvernement est d'avis qu'il faut poursuivre les travaux pour mieux clarifier la relation entre les règles commerciales et les mesures commerciales dans les accords multilatéraux sur l'environnement (AME). À l'OMC, le Canada a proposé pour les AME une approche axée sur des principes et des critères qui aiderait à la fois les groupes spéciaux du commerce à évaluer les mesures commerciales des AME, et les négociateurs des AME à envisager l'utilisation appropriée des mesures commerciales dans ce type d'accord. Dans l'ALENA, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont convenu que les accords environnementaux spécifiques auraient préséance sur le texte de l'ALENA en cas d'incompatibilité.

La recommandation 12 porte sur une question qui est vitale pour l'engagement du Canada à appliquer, en matière de commerce et d'environnement, des politiques qui se soutiennent mutuellement. Le gouvernement a pour habitude de baser ses politiques sur les informations scientifiques et techniques les plus à jour.

Le gouvernement estime qu'il est essentiel de jumeler la formulation de la politique commerciale et celle de la politique environnementale, et également de faciliter la coordination entre les ministères nationaux concernés pour régler les problèmes posés par la nature transectorielle de ces questions dans les instances s'occupant de commerce et d'environnement. Les fonctionnaires chargés des négociations commerciales ont coutume de procéder à des vastes consultations préalables, y compris auprès d'Environnement Canada et de la société civile.

